



## Vente voiture accusation de vice caché

Par **akain**, le **15/08/2009** à **00:18**

Bonjour,

Voici mon problème :

Au mois de juillet dernier par le biais d'ebay, j'ai vendu mon véhicule (de 1996) à une personne du Sud.

Ct Ok et vierge, véhicule entretenu et aucun problème à ma connaissance.

Quelques jours après son retour chez lui l'acheteur m'envoie un AR m'indiquant un vice caché concernant une surchauffe et un problème des roues motrices. Je ne comprends pas du tout alors que je n'ai jamais constaté cela et qu'en plus cela fait partie des 133 points contrôlés par le CT.

L'acheteur me menace de me restituer le véhicule, de 25000 euros de dommages, d'un recours contre moi par son assureur et de faire passer cela sur une émission de radio spécialisée dans les arnaques.

Dois-je répondre à son AR et dois-je prendre un avocat.

Merci de votre aide.

Par **razor2**, le **17/08/2009** à **14:02**

Bonjour, vous pouvez répondre à son courrier, bien sur, en lui disant que c'est à lui de prouver le vice, et qu'un simple courrier de menaces ne prouve rien du tout. Pour les dommages et intérêt, il a trop regardé TF1, ne vous faites pas de soucis là dessus....

Il devra faire expertiser à ses frais le véhicule (pas la peine de lui souffler la marche à suivre) et vous convier à cette expertise en LRAR deux à trois semaines avant pour que vous puissiez vous y rendre ou vous y faire représenter.

Tant qu'il n'y a pas d'expertise en vue, pas la peine de s'affoler. Par contre, rapprochez vous de votre assurance auto afin de voir si vous avez une protection juridique, et si oui, informez là du problème...